

Critères de sélection pour les voyages de compétition

Critères de sélection

2021-22



Table des matières

1. Renseignements généraux et objectifs	3
2. Critères d’admissibilité.....	4
3. Directives de sélection	5
4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)	6
5. Jeux olympiques d’hiver 2022 - 4-20 février 2022	9
6. Championnats du monde JR/U23 2022 - 28 février-6 mars 2022	9
7. Tournée B U20 aux États-Unis - 26 janvier-7 février 2022	11
8. ANNEXE A - Définitions	12
9. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde	13

AMENDEMENT DES CRITÈRES – 23 DÉCEMBRE 2021

Une modification a été apportée au point 6.5 et 6.5a relativement aux critères de sélections pour les championnats du Monde juniors et U23.

- Cette modification est fondée sur l’article 1.6c : Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission
- L’épreuve de longue distance en départ de masse n’est plus au programme des Mondiaux U23. Il n’est donc pas pertinent d’utiliser l’épreuve de pas de patin de 15k/30k en départ de masse lors des essais à Canmore, du 6 au 11 janvier comme course de sélection pour les Mondiaux U23.
- Cette modification retire cette course du processus de sélections pour les Mondiaux U23 spécifiquement. Cette épreuve continue par contre de compter pour tous les autres processus de sélections qui y réfèrent dans d’autres documents de critères de sélections.

PRÉCISION

Vu la nature changeante et imprévisible de la situation de la COVID-19, les modalités, les critères de sélection et les compétitions décrits dans ce document sont sujets à changement en tout temps.

*La priorité de Nordiq Canada est la santé des athlètes et du personnel. Nordiq Canada appliquera les meilleures pratiques et respectera les recommandations des autorités sanitaires (nationales et internationales) pour déterminer si une équipe participe ou non aux compétitions dont il est question dans ce document. **Nordiq Canada se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute compétition jugée non sécuritaire.***

1. Renseignements généraux et objectifs

- 1.1 Afin d'optimiser le classement du Canada au classement des nations grâce aux points de coupe du monde, nous choisirons les athlètes canadiens les plus compétitifs pour atteindre cet objectif, car particulièrement, notre objectif est d'accumuler les points nécessaires pour que le Canada maintienne ou améliore sa position au classement des nations.
- 1.2 Le présent document indique les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des équipes internationales.
- 1.3 Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS*.
- 1.4 Le pouvoir de décision finale revient au (à la) directeur(-trice) de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à son (sa) représentant(e).
- 1.5 Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la *Politique d'appel et de résolution des différends* de Nordiq Canada. Vu les délais serrés, la limite pour déposer un appel est 24 h après la publication de l'annonce de l'équipe sur le site web de Nordiq Canada.
- 1.6 Le (la) DHP de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
 - a. En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective;
 - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, la FIS ou tout autre organisme pertinent;
 - c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission;
 - d. De circonstances par rapport à la COVID-19 incluant, sans s'y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages,

restrictions sur les déplacements, impossibilité d'assurer la sécurité des athlètes, etc.

- 1.7 Les changements dans ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d'une quelconque modification.
- 1.8 Cette politique n'oblige pas Nordiq Canada à sélectionner le nombre maximal d'athlètes afin de combler les places de quota allouées.
- 1.9 L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez contacter le (la) DHP pour toute clarification concernant le contenu de ce document.

2. Critères d'admissibilité

- 2.1 Les athlètes doivent être membres en règle¹ de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence valide de la FIS.
- 2.2 Les athlètes ne seront pas officiellement sélectionnés pour une équipe tant que les exigences d'éligibilité n'auront pas été vérifiées par Nordiq Canada. Les athlètes sélectionnés pour une équipe seront avisés par Nordiq Canada. L'équipe officielle sera annoncée par Nordiq Canada lorsque toutes les vérifications auront eu lieu.
- 2.3 Les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la FIS et aux normes de base de toutes les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés. Les critères d'admissibilité pour les coupes du monde se trouvent sur le [site web de la FIS](#) (article 3.2).
- 2.4 Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent satisfaire aux conditions suivantes et les accepter pour être admissibles à participer aux compétitions :
 - a. Être en bonne santé et être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu, le tout confirmé par un médecin, les entraîneurs de l'équipe et l'ÉSI. Il est possible qu'une comparaison de résultats sanguins soit demandée pour confirmer l'état de santé de l'athlète.
 - b. Recevoir un résultat négatif au test de COVID-19 dans les 48 heures avant le départ ou selon les échéances des consignes sanitaires du gouvernement.
 - c. Être en état de performer en compétition tel que démontré pendant la saison d'entraînement et de compétition. Cette évaluation sera effectuée par les entraîneurs de l'ÉNS et le (la) DHP.

¹ Voir les règlements généraux de Nordiq Canada pour connaître la définition d'un membre en règle.

- 2.5 Retrait de la compétition (pour des raisons de santé, force majeure) :
- a. **Les athlètes qui commencent une compétition sont considérés en santé et capables de participer, leurs résultats sont donc valides pour toute sélection applicable.**
 - b. Si un(e) athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une exemption écrite pour expliquer le raisonnement derrière la non-participation. Le raisonnement doit être soumis au (à la) DHP dans l'heure précédant ou suivant la course.
 - c. Des documents médicaux confirmant le diagnostic signés par un médecin agréé doivent être soumis dans les 48 heures précédant le début de l'épreuve de sélection.
 - d. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le (la) médecin de l'ÉNS ou tout autre médecin autorisé.
 - e. L'approbation du retrait de la compétition sera décidée par le (la) DHP pour la compétition.
 - f. L'approbation sera évaluée et basée sur les données objectives de comparaison les plus récentes et le succès avéré sur la scène internationale au cours de la saison de compétition en cours et de la précédente, appuyant le fait que l'athlète aurait pu se qualifier s'il (elle) avait été en état de participer.
 - g. Les soumissions de retrait de compétition approuvées seront classées parmi les nominations subjectives. S'il n'y a pas de nomination subjective, elles seront classées par rapport au dernier athlète qualifié de manière objective selon les données comparatives les plus récentes.
 - h. La soumission ou l'approbation d'un retrait de la compétition ne garantit pas une qualification pour une compétition.

3. Directives de sélection

- 3.1 Seules les compétitions indiquées dans ce document ou les situations dans l'article 1.6 sont considérées pour les classements et normes de sélection.
- 3.2 À moins d'indication contraire dans les critères de sélection spécifiques à une compétition, en cas d'égalité après l'application des critères de sélection, l'égalité sera brisée par le nombre de classements en 1^{re} place, puis le nombre de classements en 2^e place, etc. lors des compétitions de sélection. Si l'égalité persiste, le (la) DHP prendra la décision finale.
- 3.3 Le (la) DHP se réserve le droit de choisir ou de modifier la taille de l'équipe, dans les limites du budget opérationnel, afin d'assurer la santé et la compétitivité de l'équipe.
- 3.4 Les athlètes ne seront pas éligibles pour une compétition à moins d'être en santé et prêts à performer au moment du départ de l'équipe (*consulter l'article 2.4*).

- 3.5 Si un(e) athlète qualifié(e) est inéligible ou incapable de participer, le (la) DHP peut choisir le (la) prochain(e) athlète qualifié(e) pour la compétition concernée.
- 3.6 Le (la) DHP, en consultation avec le comité de haute performance et le personnel de haute performance (GHP, ÉSI, entraîneurs de l'ÉNS), a le droit de sélectionner subjectivement un athlète selon des circonstances et performances exceptionnelles, appuyées par le fait que la sélection de l'athlète favorisera son développement ainsi que la performance générale de l'équipe.
- 3.7 Sous réserve des places de quota, les athlètes éligibles sont sélectionnées en ordre de priorité selon les critères de sélection de la compétition. Le fait de se qualifier pour une compétition ne signifie pas que l'athlète sera sélectionné si toutes les places de quotas sont comblées.
- 3.8 Tous les résultats de course dont il est question dans les présents critères de sélection sont de la saison 2021-22, à moins d'indication contraire.
- 3.9 Tous les résultats d'épreuves de qualification dont il est question sont des résultats de courses individuelles (voir les définitions), à moins d'indication contraire.

4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)

- 4.1 **Les athlètes doivent avoir les points FIS nécessaires pour prendre le départ lors des épreuves de coupe du monde 2021-22. Voir l'article 2.3.**
- 4.2 Le statut d'équipe de coupe du monde ne comprend pas un financement complet de la part de Nordiq Canada, à l'exception des athlètes du groupe rouge de coupe du monde de la FIS, conformément aux règlements de la FIS.
- 4.3 La taille de l'équipe comprend les meneurs de la Coupe Continentale (COC).
- 4.4 Les frais de voyage sont une estimation et sont sujets à changement. Les athlètes sont admissibles à un remboursement des frais de compétition basé sur la performance selon les conditions et résultats suivants :
 - a. Le pourcentage suivant des frais de compétition² sera remboursé aux athlètes qui atteignent les normes de performance suivantes lors d'épreuves individuelles en coupe du monde ou championnats du monde juniors/U23 :
 - i. Résultat dans le top 20 = remboursement de 50 % des frais de la compétition

² Le remboursement des frais de compétition comprend les billets d'avion et les frais de 165 \$/jour facturés par Nordiq Canada. Les dépenses de l'athlète en dehors de ces frais ne sont pas comprises.

- ii. Résultat dans le top 12 = remboursement de 75 % des frais de la compétition
- iii. Résultat dans le top 6 = remboursement de 100 % des frais de la compétition
- b. Seuls les résultats officiels et finaux comptent; les qualifications de sprint et les « temps du jour » ne seront pas considérés.
- c. Les remboursements ne sont pas cumulatifs dans un même voyage : un seul remboursement s'applique par compétition. Si plus d'une norme de performance est atteinte, le pourcentage de remboursement le plus élevé sera appliqué.
- d. Les remboursements ne peuvent être reportés à une autre compétition; le remboursement s'applique seulement à la compétition lors de laquelle la norme de performance a été atteinte. Par exemple, un remboursement qui s'applique à la CM P1 pour un top 20 ne s'applique pas aux frais de compétition pour les périodes de coupe du monde suivantes (P2, P3, etc.).

4.5 COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 (19 novembre-20 décembre 2021) *Les dates sont sujettes à changement*

Compétitions : Ruka, Lillhammer, Davos, Dresden

Taille de l'équipe³ : Athlètes qui répondent aux critères de sélection.

Frais du voyage : 165 \$/jour + billets d'avion

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Meneurs de la COC⁴
- b. Les athlètes qui satisfont partiellement aux critères de qualification des JOH pour la saison 2020-21 sélectionnés selon la priorité du critère atteint.
- c. Les athlètes qui ont obtenu des points individuels en coupe du monde dans la saison 2020-21.

JUSTIFICATION

- La Coupe du monde P1 est pour les athlètes qui ont une qualification partielle pour les JOH et qui ont prouvé leur capacité à obtenir des points de coupe du monde.
- La priorité de la Coupe du monde P1 est la qualification et la préparation olympique, la vitesse et la performance des athlètes a donc priorité sur le développement.

³ La performance des athlètes est clé. La taille et la composition de l'équipe dans ce document seront basées sur les normes de performance pour la qualification des athlètes. Il n'y aura donc pas de limite par genre, à moins d'indication contraire. Tous les genres ont une chance égale d'atteindre les normes de performance pour se qualifier. Veuillez consulter la *Politique sur l'égalité des sexes* de Nordiq Canada.

⁴ Le critère 4.5.a dépend de l'obtention par Nordiq Canada d'une place financée de la FIS pour la CM P1. Si aucune place de la COC n'est attribuée à Nordiq Canada, ce critère est nul.

- Impossibilité de tenir des épreuves de sélection justes et adéquates assez tôt dans la saison pour permettre une sélection nationale pour la CM P1.

4.6 COUPE DU MONDE PÉRIODE 2 (28 décembre 2021-2 janvier 2022)

Compétitions : Tour de Ski - **NE PARTICIPE PAS**

JUSTIFICATION

- Les athlètes qui n'ont pas atteint de qualification pour les JOH lors de la CM retourneront au Canada pour se préparer pour les Essais olympiques, qui représentent une option plus viable financièrement et permettent une qualification nationale avec des courses à confrontations directes pour les JOH.
- La quarantaine potentielle et la logistique, les engagements financiers requis pour la participation et l'incertitude concernant le nombre et la sélection des athlètes participants rendent cette option non viable.

4.7 COUPE DU MONDE PÉRIODE 3 (14 janvier-23 janvier 2022)

NE PARTICIPE PAS - Stage de préparation olympique

JUSTIFICATION

- La priorité est la préparation pour les Jeux olympiques d'hiver au Canada afin de limiter les déplacements et les dépenses des athlètes et assurer une santé optimale. Les athlètes auront accès au soutien de l'ÉSI en altitude, ce qui leur permettra de quitter pour les JOH avec une préparation optimale et en santé.
- Manque de personnel et d'équipement pour accompagner une équipe à la CM P3 vu la priorité des JOH.

DÉBUT DU QUAD DES JOH 2026

4.8 COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (26 février-13 mars 2022)

Compétitions CM P4 : Lahti, Drammen, Oslo, Falun

Taille de l'équipe : maximum 12

Frais de compétition : 165 \$/jour + billets d'avion

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Meneurs de la COC
- b. Top 20 en CM 2021-22 ou aux JOH dans une épreuve individuelle⁵

⁵ Les athlètes qui ont participé aux JOH sans participer aux Essais des JOH doivent atteindre cette norme pour participer à la P4.

- c. Les meilleurs athlètes du classement des Essais des JOH tel que défini dans les critères de la PNI des JOH 2022 (incluant les athlètes qui participent aux JOH qui figurent au classement).

REMARQUE : Les athlètes qui se qualifient pour la P4, mais qui ne participent pas aux JOH, pourraient participer à des épreuves domestiques en Europe avant Lahti. À confirmer lorsque le calendrier de compétitions de la FIS sera confirmé.

4.9 COUPE DU MONDE PÉRIODE 5 - Finale de la Coupe du monde (18-20 mars 2022) NE PARTICIPE PAS

JUSTIFICATION

- Tous les athlètes vont rester ou retourner au Canada pour terminer la saison afin d'appuyer des occasions de courses à confrontations directes pour améliorer le développement de haute performance. Nous nous attendons à des championnats canadiens très compétitifs avec de nombreux athlètes d'élite des États-Unis.
- CM P5 représente un défi logistique et des grandes dépenses pour peu de gains.

5. Jeux olympiques d'hiver 2022 - 4-20 février 2022

Veillez consulter les critères de la PNI olympique 2022 sur le site Web de Nordiq Canada⁶.

6. Championnats du monde JR/U23 2022 - 28 février-6 mars 2022

Compétitions : Championnats du monde JR/U23; Zakopane, Pologne + possiblement avant ou après des épreuves domestiques en Europe pour certains athlètes (à confirmer après la confirmation du calendrier de compétitions de la FIS)

Frais de compétition : environ 3000 \$

- 6.1 La personne en autorité lors du stage d'entraînement et lors des championnats sera l'entraîneur-chef de l'équipe.
- 6.2 Taille de l'équipe
 - a. Maximum de 5 athlètes par genre pour les équipes JR et U23.
 - b. La taille maximale de l'équipe est de 20 athlètes pour l'ensemble du voyage.
 - c. Chaque athlète est garanti de participer à au moins une course aux championnats du monde. Le quota de la FIS est un maximum de 4 inscriptions par genre pour chacune des courses.

⁶ Toutes les épreuves de sélection pour les JOH/championnats du monde JR/U23 se tiendront sur des distances communes dans les catégories ouvertes. Cela permet aux athlètes de se qualifier pour les ChM JR/U23 et les JOH, à l'exception des qualifications de sprint, qui seront divisées en catégories JR et SR après les qualifications. La catégorie JR permet aux athlètes de se qualifier pour les ChM JR et la catégorie ouverte de se qualifier pour les U23 et le sprint olympique.

- 6.3 Les athlètes doivent satisfaire à toutes les exigences de NC et de la compétition (section 2) avant d’être officiellement sélectionnés sur l’équipe.
- 6.4 Sous réserve des places de quota, les athlètes éligibles sont sélectionnés en ordre de priorité selon les critères de sélection indiqués. REMARQUE : Les soumissions de retrait de compétition seront classées conformément à la section 2.5.
- 6.5 CRITÈRES DE SÉLECTION
Essais désignés : Canmore, AB 6-11 janvier 2022⁷

Les classements des épreuves de sélection comprendront les épreuves suivantes (dates à confirmer) :

- 10-15 km classique départ individuel (pour sélection juniors et U23)
- Sprint pas de patin (pour sélection juniors et U23)
- 15-30 km pas de patin départ groupé (pour sélection juniors seulement)

REMARQUE : Les distances des épreuves de sélection lors des Essais seront les mêmes pour les athlètes JR et U23. Tous les athlètes vont participer au 10 km (femmes) ou 15 km (hommes) en classique pour les raisons suivantes :

- Classement combiné pour une comparaison facile entre les athlètes U23 et JR pour les brevets du PAA et les sélections (pour les brevets 2021-22 et 2022-23 et les nominations à l’ÉNS).
 - L’augmentation de la distance de l’épreuve pour les athlètes JR n’est pas assez importante pour avoir une conséquence sur leur performance.
- a. Premier homme et première femme JR au départ de masse en pas de patin 15 km femmes/30 km hommes (NB : cette épreuve ne compte pas pour la sélection U23)
 - b. Premier homme et première femme U23 et premier homme et première femme JR au sprint en pas de patin
 - c. Premier homme et première femme U23 et premier homme et première femme JR à la course de distance classique 10 km femmes/15 km hommes en départ individuel
 - d. Premier homme et première femme U23 et premier homme et première femme JR à la qualification de sprint en pas de patin

Les places de quota additionnelles seront offertes aux athlètes en 2^e place selon le même ordre de priorité. Le processus se répète pour la 3^e place, 4^e place, etc. jusqu’à ce que la taille maximale de l’équipe soit atteinte.

Il ne s’agit PAS d’un déroulement. La sélection se fait à travers les classements. Par exemple, si un athlète en 2^e place est déjà qualifié, la place va à l’athlète en 2^e place

⁷ Voir la note 6 ci-dessus.

dans la prochaine course selon les priorités, et non au 3^e athlète de la même course que l'athlète déjà qualifié en 2^e.

- 6.6 CRITÈRES DE SÉLECTION** – Épreuves européennes post-championnats (à confirmer après la confirmation du calendrier de compétitions de la FIS)
- a. Tous les athlètes sélectionnés pour les ChM JR
 - b. Top 20 aux championnats du monde U23

7. Tournée B U20 aux États-Unis - 26 janvier-7 février 2022

Compétitions : Lake Placid, Craftsbury

Taille de l'équipe : 8 hommes, 8 femmes

Date de départ : À déterminer

Frais de compétition : À déterminer

- 7.1** La sélection est limitée aux athlètes U20 (incluant les athlètes U18 qui participent dans la catégorie U20) qui ne participent pas aux championnats du monde juniors/U23.
- 7.2** Les 4 meilleurs athlètes de chaque genre seront sélectionnés pour chacune des séries de Coupe de l'Est et de l'Ouest du Canada.
- 7.3** Des classements par genre comprenant les athlètes U20 admissibles seront créés pour les séries de Coupe de l'Est et de l'Ouest du Canada identifiées ci-dessous en utilisant le système de points de coupe du monde indiqué dans l'annexe B. Les athlètes ne peuvent combiner les résultats des séries de l'Est et de l'Ouest.

Coupe de l'Ouest du Canada :

Sovereign Lake, C.-B. – 4-5 décembre 2021

Rossland, C.-B. – 11-12 décembre 2021

Coupe de l'Est du Canada :

Nakkertok, QC – 11-12 décembre 2021

Mont-Ste-Anne, QC – 18-19 décembre 2021

- 7.4** Les égalités seront départagées selon la méthode à l'article 3.2.
- 7.5** La suspension de l'entraînement et des compétitions pour des raisons de santé ne s'applique pas pour ce voyage.
- 7.6** **CRITÈRES DE SÉLECTION** (sans ordre de priorité pour la sélection)
 - a. 4 meilleurs hommes du classement de la Coupe de l'Est du Canada basé sur les 3 meilleures courses sur 4.

- b. 4 meilleures femmes du classement de la Coupe de l'Est du Canada basé sur les 3 meilleures courses sur 4.
- c. 4 meilleurs hommes du classement de la Coupe de l'Ouest du Canada basé sur les 3 meilleures courses sur 4.
- d. 4 meilleures femmes du classement de la Coupe de l'Ouest du Canada basé sur les 3 meilleures courses sur 4.

8. ANNEXE A - Définitions

Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures.

- 8.1 Épreuves de distance : pour les présents critères de sélection, toute épreuve de plus de 2 km sera désignée comme une épreuve de distance. Ceci comprend les épreuves à départ individuel, les départs groupés, les poursuites ou les compétitions de skiathlon. Les athlètes sélectionnés ou identifiés pour une épreuve de distance seront désignés comme des athlètes de distance.
- 8.2 Épreuves de sprint : pour les présents critères de sélection, toute épreuve individuelle d'une distance de 2 km ou moins et toute épreuve d'équipe pour laquelle chaque étape est d'une distance de 2 km ou moins sera désignée comme une épreuve de sprint individuelle ou d'équipe. Ces courses seront désignées comme des épreuves de sprint. Les athlètes sélectionnés ou identifiés pour une épreuve de sprint seront désignés comme des athlètes de sprint. À moins d'indication contraire, toutes les références aux résultats de sprint dans les présents critères sont des résultats finaux.
- 8.3 Événements de sélection de premier niveau : catégorie d'événements servant à sélectionner l'équipe et à déterminer les normes des voyages. Se limite aux épreuves nationales et internationales sanctionnées par la FIS lors desquelles un pointage FIS peut être récolté.
- 8.4 Résultats de courses individuelles : Le temps final et le classement attribués aux athlètes après avoir terminé une épreuve individuelle. Les temps du jour, les vagues de qualification, les temps de qualification de sprint, les relais d'équipe ou les sprints par équipe ne sont PAS considérés comme des résultats d'épreuves individuelles. Des points de coupe du monde (CM) doivent être attribués pour qu'un résultat soit considéré comme un résultat de CM.
- 8.5 Prêt pour la compétition : défini comme la capacité des athlètes d'obtenir des performances égales ou supérieures lors de la compétition par rapport aux performances réalisées lors de la sélection pour ces épreuves.

9. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde

1re place	100 points	16e place	15 points
2e place	80 points	17e place	14 points
3e place	60 points	18e place	13 points
4e place	50 points	19e place	12 points
5e place	45 points	20e place	11 points
6e place	40 points	21e place	10 points
7e place	36 points	22e place	9 points
8e place	32 points	23e place	8 points
9e place	29 points	24e place	7 points
10e place	26 points	25e place	6 points
11e place	24 points	26e place	5 points
12e place	22 points	27e place	4 points
13e place	20 points	28e place	3 points
14e place	18 points	29e place	2 points
15e place	16 points	30e place	1 point